

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
 D'APPLICATION LAZARE-CARNOT**

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : 0920245s@ac-versailles.fr

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

**Compte rendu
 Séance du 3 novembre 2015**

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS :

BETTONI Cléo Barré-	FCPE
KAMINSKA Elisabeth	FCPE
BARANGER Florence	FCPE
BARON Frédérique	FCPE
KANOUTE Pascale	FCPE
BENNACER Sourour	FCPE
LEBOEUF Stéphanie	FCPE
BERRY Roger	FCPE
BRAJEUX Béatrice	FCPE
DE GALARD Marie	FCPE
JEAN Caroline	FCPE
ROULLEAU Ingrid	PEEP
GOBEAUX Camille	PEEP
LANNIER Annabelle	PEEP
PANCRAZI Marie-Christilla	PEEP
BOULANGER Marine	PEEP
ROUGAGNOU Sonia	PEEP

ENSEIGNANT(E)S :

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DUFRENNE Carine	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
BEZIER Bruno	CPC
WACLAWSKI Pauline	CPD
CATET Agnès	CE1A
SALMON Iris	CE1B
LACAZE Laëtitia	CE1C
ROUGEOLLE Cédric	CE2A
FRANK Stéphanie	CE2B
DRUGUET Amandine	CE2B
MARC Serge	CE2C
BARBAUX Julie	CM1A
COLLIN Emilie	CM1B
TOCNY Morgane	CM1C
CHAUMEL Thierry	CM1D
BRODIN Sophie	CM2A
PRIETO Cécile	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :

DELATTRE Amélie

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

MEGHERBI Mohamed

DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MONTETAGAUD Hélène

Ordre du jour

- ✚ **Bilan de la rentrée** : Structure pédagogique, évolution des effectifs
- ✚ **Les temps périscolaires et d'accueils de loisirs**: conditions d'organisation et d'inscriptions
- ✚ **L'orthographe et la(les) « dictée(s) » à l'école**
- ✚ **Bilan de la coopérative**
- ✚ **Approbation du règlement intérieur**
- ✚ **Questions diverses** : la dotation « cars », les travaux réalisés



La forte participation des parents d'élèves aux élections des représentants au conseil d'école (65% sur l'école et 45% au niveau national) est soulignée en ouverture de séance. Cet indicateur témoigne de l'intérêt des familles pour l'école et conforte la représentativité des parents élus.

BILAN DE LA RENTREE

Une nouvelle gardienne, Valérie VANHULST, a été affectée à la rentrée. Elle occupe ce poste à temps plein et est logée sur l'école.

Après une année indécise, cette situation, désormais stabilisée, est conforme aux besoins de la communauté scolaire.

Madame Sépa FERNANDAISE, nouvelle auxiliaire de vie scolaire pour l'aide administrative, prend ses fonctions au mois de novembre. Elle succède à Madame Djamilia ZIANE arrivée en fin de contrat, début octobre.

Structure pédagogique

Classes	Enseignants	Effectifs	
CPA	Carine Dufrenne	22	
CPB	Aurélié Dognon	21	
CPC	Bruno Bézier	20	
CPD	Pauline Waclawski	20	83
CE1A	Agnès Catet	27	
CE1B	Iris Salmon	27	
CE1C	Laëtitia Lacaze	27	81
CE2A	Cédric Rougeolle	28	
CE2B	Stéphanie Frank et Amandine Druguet	27	
CE2C	Serge Marc	26	81
CM1A	Julie Barboux	25	
CM1B	Emilie Collin	26	
CM1C	Morgane Tocny et Alexandra Béliet	25	
CM1D	Thierry Chaumel	25	101
CM2A	Sophie Brodin	20	
CM2B	Cécile Prieto	21	
CM2C	Florence Akakpo	21	62
Total		408	408

Après la fermeture d'une classe prononcée en raison de la baisse des effectifs, l'école compte 17 classes.

L'école conçue à l'origine pour 16 classes peut accueillir dans des conditions satisfaisantes 17 classes (transformation de la salle de réunion en local classe)

Huit nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe pédagogique :

- Laëtitia Lacaze
- Stéphanie Frank (1/2 temps)
- Amandine Druguet (1/2 temps)
- Julie Barboux
- Emilie Collin
- Morgane Tocny (3/4 temps)
- Alexandra Béliet (1/4 temps)
- Thierry Chaumel

Evolutions prévisionnelles

La municipalité va engager une démarche visant à rééquilibrer les effectifs entre l'école Lazare-Carnot et l'école Maintenon qui enregistre une hausse de ses effectifs. Cette réflexion concernerait l'affectation des élèves domiciliés sur le « secteur mixte », scolarisés depuis quelques années sur l'école élémentaire Maintenon. Ce dispositif avait été mis en place pour réduire les effectifs de Lazare-Carnot qui avait dépassé sa capacité d'accueil.

L'effectif global de l'école devrait mécaniquement progresser l'année prochaine avec l'arrivée des nouveaux CP (+87 à confirmer) et le départ, peu nombreux, des CM2 (-62).

Les éventuelles modifications devront donc être examinées attentivement afin de ne pas reproduire la situation rencontrée avant la réduction du périmètre scolaire.



LES TEMPS PERISCOLAIRES ET D'ACCUEILS DE LOISIRS

Temps périscolaires et Accueils de loisirs	Descriptif	Nb d'enfants (Fréquentation moyenne)	Encadrement (Nombre d'animateurs)
Accueil du matin Du lundi au vendredi de 7h45 à 8h45	Arrivée échelonnée Activité proposée par un animateur ou activité libre dans le centre de loisirs Inscription CMRS* Facturation à la fréquentation	90	7
Restauration scolaire Du lundi au vendredi de 12h à 13h30	Préinscription CMRS* sur des jours fixes. La restauration le mercredi est liée à l'inscription au centre de loisirs l'après-midi. (Sauf dérogation) Facturation à l'inscription. Majoration 5€ si non respect du contrat sans justificatif.	L, M et J 350 Mercredi 120 Vendredi 290	12 (dont un animateur en charge d'élèves aux besoins éducatifs particuliers)
Accueil du soir	Accompagnement scolaire Lundi, mardi et jeudi de 16h50 à 17h30	L'accompagnement scolaire (l'étude) est encadré par des enseignants, avec le renfort d'animateurs, de 16h50 à 17h30 pour l'aide aux devoirs, après un temps de goûter (fourni par la famille) et de détente de 16h30 à 16h50. Inscription CMRS*	9 enseignants 4 animateurs (en renfort sur les études qui accueillent les élèves de CP)
	Ateliers du soir Lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 18h30	Activités culturelles, sportives ou de loisirs choisies en début de trimestre par les enfants qui s'engagent à suivre assidument. Seuls les enfants ayant fréquenté l'accompagnement scolaire peuvent participer. Inscription CMRS* Facturation à la fréquentation. Une même facturation pour l'accueil du soir (accompagnement scolaire et ateliers)	90
« Coup de pouce » CP Lundi, mardi et jeudi de 16h50 à 18h	Destiné aux enfants de CP pour un soutien à l'apprentissage de la lecture Sur proposition des enseignants. Inscription à l'école. Temps gratuit	9	2 clubs « coup de pouce » encadrés par une enseignante et des animatrices formées pour cette action
« TAP » Temps d'activités périscolaires Vendredi de 13h30 à 16h30	Activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires visant à favoriser l'accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, linguistiques... Temps gratuit mais Inscription CMRS*	275	16 animateurs - Temps 1 : 10 activités pour les « grands » (CE2, CM1, CM2) - Temps 2 : 6 activités pour les « petits » (CP et CE1)

* CMRS = Contrat Municipal de Rentrée Scolaire



L'organisation des « TAP » est reconduite à l'identique. L'après-midi comprend une séquence d'activité spécialisée et une séquence « récréative » organisée dans le centre de loisirs ou dans les cours de récréation autour des aménagements existants.

Les plus grands (CE2, CM1 et CM2) sont en activité « spécialisée » après déjeuner et les plus petits en seconde partie.

De nouvelles activités sont proposées au Musée de Colombes et à la MJC (atelier poterie).

Une demande concernant l'utilisation du gymnase Gustave Bienvêtu, le vendredi après-midi est restée sans réponse. Madame Delattre propose de se rapprocher de l'élue en charge de ce dossier afin d'apporter une réponse.

Les familles ont été destinataires d'un courrier relatif à la mise en place, à compter du mois de janvier, d'un dispositif de majoration de 5€ s'ajoutant au coût du repas en cas de :

- non fréquentation de la restauration les jours où l'enfant est inscrit
- fréquentation de la restauration les jours où l'enfant n'est pas inscrit

Cette mesure vise à responsabiliser les familles et à lutter contre le « gâchis alimentaire » évalué annuellement à 300 000€ sur l'ensemble de la ville.

Ces objectifs sont partagés par le conseil d'école, mais le principe de la pénalité suscite de nombreuses réactions et interrogations, notamment de la part des associations de parents d'élèves.

Le montant de la majoration apparaît excessif. Par ailleurs, l'origine précise et les modalités d'évaluation du « gâchis alimentaire » dans les cantines nécessiteraient une communication argumentée.

Le nombre de repas commandés chaque matin prend en compte les présences réelles. Sur l'école Lazare-Carnot aucun écart significatif n'est observé entre les repas commandés et les repas consommés.

Cette situation n'est toutefois peut-être pas identique sur les autres écoles ?

Des difficultés spécifiques ont-elles été observées sur certains sites ou certaines structures ?

Madame Delattre souligne l'existence d'une procédure, précisée sur le courrier aux familles, conduisant à ne pas pénaliser les absences justifiées. Les familles doivent annuler le repas au plus tard le jour même avant 9h30 par courriel annulation@mairie-colombes.fr et adresser le justificatif à cette même adresse ou par courrier au service accueil de la direction de la famille.

ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOGRAPHE ET LA(LES) « DICTÉE(S) »

L'enseignement de l'orthographe est un enjeu scolaire et un enjeu social qui nécessite une attention particulière. Différentes études tendent à montrer que le niveau moyen baisse. L'orthographe grammaticale (le respect des règles d'accord, la conjugaison...) est plus particulièrement concernée. L'accès à certaines études supérieures et à certains emplois nécessitent de maîtriser l'orthographe. Le risque d'une « fracture orthographique » est parfois évoqué.

Les connaissances orthographiques permettent également d'améliorer les compétences dans l'ensemble des domaines de la langue écrite, expression écrite mais aussi lecture et vocabulaire.

Longtemps la « dictée » a pu être considérée comme l'activité majeure de l'école et l'épreuve capitale du certificat d'étude primaire. Les enseignements, à l'image de l'évolution et des attentes de la société, se sont depuis diversifiés. Toutefois, les programmes scolaires ont toujours accordé une place importante aux activités portant sur l'orthographe.

Les nouveaux programmes scolaires du CP à la 3^{ème} qui entreront en vigueur à la rentrée 2016 mettent l'accent sur cet enseignement. Au cours de leur présentation à la presse, la Ministre de l'Education nationale a évoqué la nécessité de réaliser une « dictée quotidienne » à l'école. Cette formule évocatrice et largement relayée par les médias appelle des précisions.

Dans sa rédaction, les futurs programmes préconisent des activités diversifiées qui ne limitent pas l'enseignement de l'orthographe à la pratique quotidienne de la dictée. Ils mentionnent les « occasions d'écrire très nombreuses [qui] devraient faire de cette pratique l'ordinaire de l'écolier », d'« au moins une séance quotidienne ».

Pratiquée systématiquement de manière traditionnelle, la « dictée contrôle » peut se révéler vite décourageante pour certains élèves sans leur permettre toujours de progresser.

Pour éviter ces écueils, la pratique de la dictée, toujours présente à l'école, revêt des formes et des démarches différentes.



Les enseignants présentent au conseil d'école les démarches pédagogiques mises en œuvre dans les classes du CP au CM2 ; de la dictée de syllabes au début du CP, à l'aide d'étiquettes ; à la dictée de plusieurs lignes au CM2.

Ces pratiques d'écriture quotidiennes ne sont pas centrées exclusivement sur le contrôle ou l'évaluation, mais sur l'apprentissage en favorisant l'attention réfléchie sur l'orthographe.

Dans de nombreuses classes, la dictée ou la phrase recopiée sur les cahiers résultent d'une longue démarche réflexive et collective, faite d'échanges et de justifications argumentées, invisibles pour les parents, mais indispensables pour la construction des apprentissages.

Au cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), les outils de relecture et la correction individualisée occupent une place importante.

Les élèves éprouvent des difficultés à réinvestir dans les autres disciplines les compétences acquises au cours des séances portant sur l'orthographe. Les enseignants soulignent la nécessité d'exercer une vigilance et de renforcer les automatismes dans l'ensemble des matières, et de pratiquer des séances d'apprentissage de l'orthographe dans toutes les disciplines (mathématiques, histoire, géographie...).

Information concernant les rectifications orthographiques

Les rectifications recommandées, notamment par l'académie française, depuis 1990 constituent une référence pour l'enseignement de l'orthographe, et progressivement pour les éditeurs et ouvrages de référence ou correcteurs orthographiques. Aucune des deux orthographes (ancienne et rectifiée) ne peut être tenue pour fautive, mais la nouvelle orthographe est enseignée aux élèves.

Principales rectifications

- Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union. (*vingt-et-un, deux-cents*)
- Dans les noms composés (avec trait d'union) du type pèse-lettre (verbe + nom) ou sans-abri (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel.
- Accentuations (*règlementaire, cout, entraîner...*)
- Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de *peeler* ou de *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants.
- Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués (*matches, revolver*)
- La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-*, dans les mots composés de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-*, dans les mots composés avec des éléments « savants », dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère. (*contrappel, entretemps, extraterrestre, tictac, weekend, portemonnaie*)



LE BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le montant élevé du solde de la coopérative de l'école à la rentrée ne prend pas en compte la facturation encore en attente du séjour des classes de M. Bézier et Mme Marie en mai 2015.

Il convient donc de déduire approximativement 7 000€ pour établir le budget prévisionnel de l'année scolaire.

Chaque classe dispose de sa propre coopérative alimentée par les dons des familles.

La coopérative collective gérée par 2 mandataires et le conseil des maîtres est alimentée par les actions collectives (photos, fête de l'école...) et une partie des dons (25%).

Son rôle est de soutenir les projets collectifs et les actions inscrites au projet d'école (classes de découvertes par exemple).

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Centrale de la Coopération à l'Ecole) qui est une association complémentaire de l'école reconnue d'utilité publique avec pour fondements un projet coopératif d'éducation qui se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'adhésion à l'OCCE permet de recueillir les dons et de bénéficier du soutien de l'association en matière pédagogique, juridique et comptable.



Bilan financier de la coopérative d'école

Solde au 31/08/2014	14 733 €
----------------------------	-----------------

Recettes de l'année 2014/2015	
Dons des familles	12 375 €
Photos de classes et photos individuelles	3 527 €
Concours Récréa'Caf 92 : "Entre l'image et l'écrit" (CM2A et CM2C)	2 000 €
Fête école juin 2015	1 273 €
Concours Récréa'Caf 92 : Projet "vélocité" (Séances vélo classes de CP)	1 264 €
"Pot d'accueil" remise livrets + Braderie (parents d'élèves)	350 €
Total	20 789 €

Dépenses de l'année 2014/2015	
Dépenses des coopératives de classes	8 605 €
Participation financement classes autogérées (solde séjour Desvres 2014 et hébergement séjour Desvres en attente de facturation)*	4 935 €
Projet "Entre l'image et l'écrit" (CM2A et CM2C): intervention écrivain et édition	2 390 €
Projet apprentissage vélo avec "Vélocité" (Classes CP)	1 850 €
Matériel pour installation espace scénique: Sol, tissu, penderie, projecteurs...	1 133 €
Adhésions OCCE	626 €
Autres charges : piles, timbres, aquarium, écran, adhésion comité des fêtes des écoles...	148 €
Cotisations MAIF/OCCE 482 assurances élèves et classes	112 €
30 mini ballons pour les récréations	75 €
Matériel cadres pour affiches	68 €
Sapin Noël	56 €
Total	19 998 €

Excédent de l'année 2014/2015 *	791 €
--	--------------

Solde en caisse au 31/08/2015	15 524 €
--------------------------------------	-----------------

La facturation du séjour de classe de découvertes à Desvres est en attente. Le montant approximatif de 7 000 € n'apparaît pas sur ce bilan.

**Un crédit livres d'un montant de 1 863 €, correspondant à 25% de la recette de la vente de livres (fête du livre) est disponible à la librairie « le bac à fables » pour la bibliothèque de l'école

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur proposition du directeur, le règlement intérieur actualisé est approuvé à l'unanimité par le conseil d'école.

C'est un texte informatif qui précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il constitue un outil permettant de faciliter les relations entre toutes les composantes de la communauté éducative.

C'est texte normatif qui définit les règles qui régissent la vie quotidienne de l'école dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires organisant au niveau national l'enseignement élémentaire permettant à chacun de s'y référer et servant de fondement aux décisions.

C'est un texte éducatif qui place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société, en le rendant progressivement responsable de ses actes.



Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2015/16 intègre la « Charte de la laïcité à l'école », ainsi qu'une nouvelle précision concernant l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles par les élèves conformément au Code de l'éducation.

Il sera remis aux familles dans les jours suivant le conseil d'école.

Des règlements intérieurs spécifiques aux différentes activités périscolaires: restauration scolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire et accueil du soir sont disponibles au centre de loisirs et sur le site de la ville à la rubrique [« Contrat Municipal de Rentrée Scolaire »](#)

QUESTIONS DIVERSES

Attribution des cars

Les conditions d'utilisation des cars financés par la ville ont été modifiées. Pour une sortie à la demi-journée le kilométrage aller/retour doit être inférieur à 50 km et la durée ne doit pas dépasser 3h.

Ces conditions plus restrictives limitent certaines sorties culturelles. Compte tenu des conditions de circulation, il est désormais très difficile de participer à des animations dans certains lieux culturels dans Paris ou plus éloignés en Ile-de-France.

Les dépassements kilométriques ou horaires sont à la charge des écoles (coopérative scolaire).

Les travaux réalisés

En dehors des travaux d'entretien réguliers réalisés par les services municipaux, le couloir du 1^{er} étage côté rue Lazare-Carnot a été remis en peinture durant l'été.

La pose de « râteliers » supplémentaires pour vélos et trottinettes n'a pas encore été réalisée.

La pose de housse sur les extincteurs, sur les lieux de passages les plus fréquentés a été demandée.

Madame Delattre propose de relayer ces demandes auprès des services municipaux.

Par ailleurs, suite à un léger affaissement du sol, une reprise sur l'enrobé bitumeux a été réalisée durant les vacances d'automne.